

ifts

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

**DEROULEMENT DE LA
FORMATION
d'EDUCATEUR SPECIALISE
en FORMATION COURTE**

2012

- La formation débutera en MAI 2012 avec 2 regroupements :
 - 1 en MAI 2012
 - 1 en JUIN 2012
- La période de stage se déroulera de fin AOUT 2012 à MARS 2013
- Douze regroupements sont prévus entre Octobre 2012 et Juin 2013
- Les éducateurs spécialisés en formations courtes intègrent la promotion des 3^{ème} années en Septembre 2012
- Des temps de travail spécifique sont organisés pour préparer les certifications et construire le positionnement professionnel.

La formation :

Le temps de la formation est réparti sur le mode de l'alternance en 14 regroupements d'une semaine soit 500 heures de formation théorique pour les titulaires du CAFME ou du DEME. Et une durée de stage réglementaire selon les statuts :

- ↳ Pour les personnes ayant le CAFME ou le DEME :
 - 20 semaines de stage pour les personnes en voie directe
 - 8 semaines de stage (hors lieu structure employeur) pour les personnes en situation d'emploi ; et au moins 12 semaines d'exercice professionnel sur le lieu d'emploi à temps plein.

Le Diplôme

Au terme de la formation d'un an, les candidats sont présentés par l'IFTS pour la passation du diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES).

Pour obtenir le diplôme :

- ↳ **pour les titulaires du CAFME ou DEME, il faut valider trois épreuves :**
 - DC 2.2 → mémoire d'éducateur spécialisé. Elaboration du mémoire à l'écrit et soutenance à l'oral
 - DC 3.2 → validation par le site de stage de trois écrits professionnels de nature différente

- **DC 4.2** → dossier partenariat/réseau. Dossier élaboré à l'occasion du stage sur le travail en partenariat et réseau avec l'évaluation du site de stage. Dossier de 15 pages qui fait l'objet d'une soutenance orale.

Financement de la formation

Pour les personnes en situation d'emploi, l'employeur peut prendre en charge le coût de la formation.

Cette formation peut être financée dans le cadre d'un CIF CDI ou CDD, voire pris en charge par Pôle Emploi.

Coût de la formation pour 500 heures de formation : 5 750 € (*à titre indicatif*)

Pour les personnes n'effectuant pas l'intégralité des 500 heures, nous consulter pour l'établissement d'un devis spécifique.

Un quota de cinq places en formation initiale est dédié à cette formation. Les étudiants en voie directe, relevant de ce dispositif doivent s'acquitter de droits annuels d'inscription et frais de scolarité (*à titre indicatif les droits d'inscription étaient en 2011 de 174 €, les frais de scolarité sont de 367 € pour 2012-2013*).